



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2010/033

Genève, le 4 novembre 2010

CONCERNE:

Dix-neuvième session du Comité pour les plantes

Date et lieu de la session

1. Le Secrétariat informe les Parties que la 19^e session du Comité pour les plantes se tiendra à Genève (Suisse), du 18 au 21 avril 2011. La session se déroulera à l'adresse suivante:

Centre International de Conférences de Genève (CICG)
Rue de Varembe 17
1211 GENEVE 20
Suisse.

2. Les Parties souhaitant en savoir plus sur les sujets qui seront abordés sont invitées à contacter le Secrétariat, ou directement la Présidente par intérim du Comité à l'adresse suivante:

Prof. Dra. Margarita África Clemente Muñoz
Dpto. de Ciencias y Recursos Agrícolas y Forestales
Unidad de Botánica Agrícola y Forestal
Campus de Rabanales,
Ctra Madrid, km 396
Edificio Celestino Mutis (C-4)
Universidad de Córdoba
E-14071 CORDOBA
Espagne

Tél: +34 (957) 21 21 85
Fax: +34 (957) 21 21 85
Courriel: cr1clmum@uco.es

Inscription

3. Tous les observateurs doivent s'inscrire le **19 mars 2011 au plus tard** en remplissant le *Formulaire d'inscription* en ligne (voir <http://www.cites.org/fra/com/PC/index.shtml>) ou en renvoyant le formulaire joint en annexe au Secrétariat.
4. De plus, les observateurs des organisations intergouvernementales et non gouvernementales doivent demander à la Présidente par intérim une invitation et, si elle leur est accordée, la transmettre au Secrétariat (voir la *Procédure d'admission des observateurs des organisations aux sessions du Comité pour les plantes* et la *Demande d'invitation d'une organisation* en annexe). Les organisations sont instamment priées de faire leur demande d'invitation aussi longtemps que possible avant la date limite d'inscription.

Lettres de créance

5. Conformément à L'article 8 du règlement intérieur du Comité pour les plantes, les représentants des Parties, les représentants régionaux suppléants ne remplaçant pas un représentant régional, les représentant des Etats non-parties à la Convention et les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées devront présenter leur lettre de créance soit à l'avance au Secrétariat, soit le premier jour de leur participation à la session.
6. Pour les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'original de la lettre d'invitation personnelle émanant de la Présidente par intérim fait office de lettre de créance.

Assistance financière

7. Veuillez noter que le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir une assistance financière aux participants autres que les membres du Comité provenant de pays en développement.

Réservation des chambres d'hôtel

8. Le Secrétariat fera les réservations d'hôtel pour les membres du Comité parrainés par le Secrétariat.
9. Pour tous les autres participants, une liste d'hôtels mentionnant les tarifs pratiqués et une carte indiquant leur emplacement est disponible sur le site web de la CITES (voir <http://www.cites.org/fra/com/PC/index.shtml>). Il est conseillé aux participants de faire leur réservation **dès que possible** directement auprès de l'hôtel; les hôtels ont des tarifs plus bas pour les réservations faites par Internet.

Visas

10. Le Secrétariat rappelle aux membres, aux Parties et aux organisations que les participants peuvent avoir besoin d'un visa. Une copie de la présente notification peut être soumise avec la demande de visa. De plus, les participants inscrits qui ont besoin d'une lettre du Secrétariat pour les aider à obtenir un visa d'entrée en Suisse devraient envoyer leur demande longtemps à l'avance en fournissant des informations détaillées sur leur voyage à Genève.

Documents

11. L'ordre du jour provisoire est disponible sur le site web de la CITES <http://www.cites.org/fra/com/PC/19/index.shtml>
12. Les participants peuvent soumettre des documents pour discussion à la session, conformément aux articles 20 et 21 du règlement intérieur du Comité pour les plantes. Les documents doivent parvenir au Secrétariat 60 jours au moins avant la session, soit **le 17 février 2011 au plus tard**. Les documents reçus après cette date ne pourront pas être traduits. Les documents soumis ne devraient pas dépasser 12 pages.
13. Les documents destinés à cette session seront placés sur le site web de la CITES à mesure qu'ils seront disponibles. Des copies imprimées de tous les documents disponibles seront envoyées aux membres et aux membres suppléants du Comité pour les plantes **le 4 mars 2011 au plus tard**. Le Secrétariat enverra sur demande des copies, par la poste ou par courriel, aux représentants des Parties inscrits à la session. Veuillez adresser votre demande des documents par courriel à info@cites.org. Cependant, afin de réaliser des économies sur les coûts d'impression, le Secrétariat **ne distribuera pas** de jeux de documents à la session. Les participants sont donc priés d'apporter leur propre jeu de documents.